

ARRETE

portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de **Rédacteur territorial** au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°16-02 du 04 janvier 2016

N/Réf. : NP/CD/ 20-03

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 5 relatif aux conditions générales de recrutement dans la Fonction Publique,

Vu les articles 23 et 34 à 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 28 mars 2003 relative à l'indemnisation des intervenants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 14-242 du 8 octobre 2014 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial, spécialité « Administration générale »,

Vu l'arrêté n° 14-253 du 17 octobre 2014 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial, spécialité «Administration générale»,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours de Rédacteur territorial conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher, le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateur, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, établissement public non affilié associé,

Vu l'arrêté n° 14-259 du 22 octobre 2014 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 15-65 en date du 26 mai 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2015,

Vu l'arrêté n° 15-140 en date du 1^{er} juin 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 15-160 en date du 30 juin 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu la Charte de mutualisation des centres de gestion des inter-régions Ile de France/Centre, Grand Ouest et Grand Est relative aux sujets des épreuves écrites des concours de Rédacteur territorial, session 2015,

Vu l'arrêté n° 15-171 en date du 17 juillet 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 15-192 en date du 25 août 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 15-171 complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 15-203 en date du 22 septembre 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire annule et remplace l'arrêté n° 15-192 modifiant l'arrêté n° 15-171 complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 16 novembre 2015, arrêtant, pour le concours interne de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 16 novembre 2015, arrêtant, pour le concours externe de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 16 novembre 2015, arrêtant, pour le troisième concours de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Vu l'arrêté n° 15-234 fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 14-259 portant organisation au titre de l'année 2015 du concours de Rédacteur territorial,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 18 décembre 2015, arrêtant, pour le concours interne de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 18 décembre 2015, arrêtant, pour le concours externe de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 18 décembre 2015, arrêtant, pour le troisième concours de Rédacteur territorial, la liste des candidats déclarés admis,

Vu l'arrêté n° 15-283 en date du 18 décembre 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 43 lauréats du concours externe, 96 lauréats du concours interne et 15 lauréats du troisième concours de Rédacteur territorial.

Vu l'arrêté n° 16-02 en date du 4 janvier 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, inscription sur la liste d'aptitude,

Vu l'arrêté n° 16-257 en date du 8 novembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 16-02 en date du 4 janvier 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, inscription sur la liste d'aptitude.

Vu l'arrêté n° 17-205 en date du 02 mai 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°16-02 du 04 janvier 2016.

Vu l'arrêté n° 17-262 en date du 31 juillet 2017 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-205 portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°16-02 du 04 janvier 2016,

Vu l'arrêté n° 18-01 en date du 4 janvier 2018 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n° 17-205 portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°16-02 du 04 janvier 2016,

Vu l'arrêté n° 19-03 en date du 4 janvier 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°16-02 du 04 janvier 2016,

Considérant que deux lauréats ont bénéficié de suspension de décompte de la liste d'aptitude suivant les dispositions prévues à l'article 44 de la loi n° 84-53 ci-dessus-visée,

ARRETE,

Article 1er :

Est déclarée inscrite sur la liste d'aptitude établie au titre du **CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL** jusqu'au 07 janvier 2024 :

GATIEN

Virginie

*

Est déclarée inscrite sur la liste d'aptitude établie au titre du **CONCOURS INTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL** jusqu'au 9 mai 2020 :

PASCAL

Céline

9 rue Edmond
Rostand

37540 SAINT CYR SUR
LOIRE

** Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

Article 2 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre et Loire et publié sur le site internet.

Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

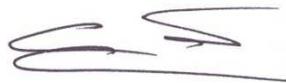
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 7 janvier 2020

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Pour le Président et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente



Mme Catherine CÔME



Publié le : 07 janvier 2020

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Pour le Président et par délégation,

La 1^{ère} Vice-Présidente



Mme Catherine CÔME



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur territorial au titre de l'année 2015, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n.16-02 du 04 janvier 2016

Date de transmission de l'acte : 07/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 07/01/2020

Numéro de l'acte : CONC20-03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20200107-CONC20-03-AR

Date de décision : 07/01/2020

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.2. Autres domaines de compétences des départements